# JEAN-LOUIS LEVET : « NE CONFONDONS PAS VITESSE ET PRÉCIPITATION »

**Haut Responsable à la coopération industrielle et technologique franco-algérienne, M. Jean-Louis Levet détaille pour AlgerParis les principaux accords du dernier CIHN et les enseignements qu'il en tire.**

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES DE SAINT JACOB

**AlgerParis** • Comment jugez-vous globalement les résultats du CIHN, marqué par certains aléas politiques et médiatiques ?
**Jean-Louis Levet** • Ce troisième CIHN constitue à l'évidence une nouvelle étape dans la montée en puissance des relations entre les deux pays.
Les dynamiques à l'oeuvre s'amplifient, et nous devons continuer ensemble à accélérer cette mutation d'un modèle de relations fondé sur le commerce (import/export) à un modèle de relations fondé sur la coopération, c'est-à-dire via le co-investissement, des projets structurants pour l'avenir, et la recherche constante de l'excellence. C'est tout le sens de ma démarche, dans le cadre de ma mission depuis le début.
Tous les domaines sont concernés : sécurité, coopération judiciaire et juridique, coopération éducative et culturelle, coopération économique. Dans ce domaine où 15 accords ont été signés, citons à titre d'illustration :

- le pacte d'actionnaires relatif à l'extension de l'activité de CITAL (joint venture entre Alstom et SNVI) à l'ingénierie, la fabrication et la maintenance d'autorails ;
- la lettre d'intention entre le groupe AVRIL et le groupe DJADI pour la création d'une usine de fabrication de sauces condimentaires ;
- l'accord entre ROUILLER et ASMIDAL pour la création d'une joint venture dans le domaine de l'exploitation des phosphates ;
- le pacte d'actionnaires entre SYSTRA et la SNCF pour la création d'une joint venture dans le domaine de l'ingénierie des systèmes ferroviaires ;
- l'accord entre EGIS et le Forum des chefs d'entreprise (*ndlr : le patronat algérien*) pour une étude de faisabilité sur la réalisation du 1er parc techno-industriel en Algérie à venir, etc.

Voyez la diversité de ces accords… De nombreux domaines industriels sont concernés, avec les éléments clés de succès que sont la formation, l'intégration progressive aux territoires d'implantation avec l'implication de PME algériennes qui vont monter en puissance.
Ces partenariats s'ajoutent aux précédents et sont sources pour l'Algérie de création d'emplois, de développement de nombreux métiers, de diversification de son économie, de création de valeur ajoutée, d'apprentissage de technologies, etc ; et côté français, d'une présence plus forte en Algérie et d'une internationalisation croissante de ses entreprises, petites et grandes.

**AP** • Le partenariat d'exception souhaité en 2012 par les deux présidents est-il réellement un atout pour les entreprises françaises face à la rudesse de la compétition internationale ?
**J-LL** • Oui ; et ce pour trois raisons :
- il fixe un cap (l'avenir des deux pays est lié), il fournit un cadre dans lequel peuvent se situer les projets, avec des rendez-vous réguliers : un comité mixte économique et un comité intergouvernemental annuels, et ce depuis 2013.
- Il sécurise les processus de travail collectifs à l'oeuvre, pour les différents projets identifiés, puis mis en œuvre ;
- il favorise l'orientation des deux pays vers de nouveaux champs de coopération préfigurant le devenir de la France et de l'Algérie, comme par exemple la transition énergétique avec les énergies renouvelables, la ville durable de demain, le numérique ou encore l'agro-écologie.

Plus globalement, ce partenariat d'exception nous permet, Français et Algériens, de faire le lien tant nécessaire entre une histoire commune et une histoire d'avenir.

**AP** • Beaucoup ont commenté l'absence de signature d'un accord avec Peugeot pour l'installation d'une usine de montage automobile en Algérie. Vous inquiétez-vous de ce retard ?
**J-LL** • Dans le cadre de ma mission, je suis un défricheur, un stimulateur un accompagnateur, en relation étroite avec mes interlocuteurs algériens, en aucun cas un acteur de la négociation. C'est aux opérateurs économiques de poursuivre leur processus de négociation – ce qu'ils continuent de faire – et de prendre le temps nécessaire.
L'importance de tels projets nécessite que l'on ne confonde pas vitesse et précipitation, dans l'intérêt même des entreprises concernées et des relations entre les deux pays, qui, rappelons-le, constituent un binôme sans équivalent sur l'échiquier mondial des Etats. ■